

TÉLÉGRAMME CEPLIS



Le Conseil Européen des
Professions Libérales
Coudenberg 70B
1000 Bruxelles
Tel: +32.2.511.44.39
Fax : +32.2.511 01 24
Email : ceplis@scarlet.be
<http://www.ceplis.org>

Date: 22/11/2012

Pages: 7

N°21/12

- Accès des PME au financement: Avis du Comité économique et social européen
- Proposition de Directive amendant 2005/36: Points principaux soulevés par Mme Bernadette Vergnaud, eurodéputée, lors de la réunion du Comité Permanent du CEPLIS du 13 novembre
- Consultation publique: Cadre de qualité pour les stages
- Nouvelles de nos membres:
 - L'Unión Profesional organise une activité spéciale pour le Congrès National de l'Environnement (CONAMA) à Madrid
 - Elections au Conseil européen des Chambres d'ingénieurs (ECEC)
- Prochain événement :
 - Journée européenne du Consommateur 2012

**ACCÈS DES PME AU FINANCEMENT:
Avis du Conseil économique et social européen**

Le 7 Décembre 2011, le Comité économique et social européen (CESE) a été invité à émettre un Avis sur le "Plan d'action pour améliorer l'accès au financement pour les PME" de la Commission européenne. Le CESE a adopté l'Avis en question lors de sa session plénière des 18 et 19 Septembre 2012. Le texte vient d'être publié au Journal officiel de l'Union européenne. Son contenu se révèle fort intéressant pour nos professions.



Comme vous vous souvenez, dans notre Télégramme 19/12, nous vous avons informé du récent article d'Anna Maria Darmanin, vice-présidente maltaise du CESE, en faveur d'« un meilleur accès au financement pour les PME ». Mme Darmanin a également été le Rapporteur de la section du CESE en charge du Marché unique, Production et Consommation, chargée de préparer l'avis du Comité sur le sujet. Le co-rapporteur était M. Lannoo (Belgique - Groupe III), un représentant des PME.

Dans son avis, le CESE souligne les spécificités des professions libérales dans le contexte des PME. Dans la partie recommandation du document, le CESE insiste sur le fait que

« Les PME européennes constituent un groupe divers et hétérogène. Aussi, les initiatives en vue d'améliorer leur accès au financement doivent constituer un portefeuille complet de mesures diverses et novatrices pour parvenir à toucher ce groupe d'acteurs très divers en prenant en compte leurs caractéristiques propres. Les entreprises sociales et les professions libérales, pour ne prendre que cet exemple, ont des formes juridiques et des méthodes de travail différentes de celles des entreprises "traditionnelles", ce qui complique d'autant plus leur accès au financement que les acteurs financiers ne reconnaissent ou ne comprennent pas toujours ces formes ou ces méthodes. »

Et plus loin,

« Le CESE approuve l'étude que mène la Commission en vue d'évaluer la définition des PME et demande qu'une attention particulière soit accordée aux plus petites d'entre elles, y compris les microentreprises. Étant donné la diversité et la taille des PME (entreprises familiales, professions libérales et entreprises sociales, pour n'en nommer que quelques-unes), le CESE

rappelle à la Commission que des mesures de soutien financier adaptées à leurs besoins doivent constituer une priorité. En conséquence, il lui demande de tenir compte de la variété de leurs caractéristiques, en accordant une attention spéciale aux microentreprises, lorsqu'elle élabore les programmes de financement destinés à soutenir leur croissance. Il est nécessaire que la Commission se garde de toute discrimination, car il n'est pas possible de répondre à leurs besoins d'une manière unique et uniforme. »

Nous estimons que cette affirmation est particulièrement positive pour nous ! Nous pouvons espérer que les institutions de l'UE et la Commission européenne en particulier, prendront l'avis du CESE en considération. Il est temps, maintenant plus que jamais, de se rapprocher d'Ecosoc.

PROPOSITION DE DIRECTIVE AMENDANT 2005/36 :
Points principaux soulevés par Mme Bernadette Vergnaud,
eurodéputée, durant la réunion du Comité Permanent du CEPLIS du
13 novembre

Mme Bernadette Vergnaud, eurodéputée, a donné un discours sur l'évolution du processus d'adoption de la Proposition de Directive amendant la Directive 2005/36/CE, lors de la réunion du Comité Permanent du CEPLIS qui s'est déroulée le mardi 13 novembre dernier dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles. En tant que Rapporteur de la Commission IMCO, Mme Vergnaud a insisté notamment sur les points suivants :

- **Carte professionnelle européenne**

La mobilité professionnelle est un élément clé pour la compétitivité en Europe, elle fait partie intégrante de la stratégie 2020 et a été identifiée comme un des douze piliers phares de l'Acte pour le Marché Unique II (Single Market Act II). Mme Vergnaud a expliqué qu'un consensus avait été atteint au sein du Parlement européen pour que la Carte Professionnelle Européenne soit applicable sur l'ensemble du territoire de l'UE. Quant à son fonctionnement, la carte devrait être tout d'abord certifiée par le pays d'origine et ensuite validée par le pays de destination. L'eurodéputée est par contre en désaccord avec l'idée d'un projet-pilote car cela retarderait le lancement effectif de la Carte. Enfin, Mme Vergnaud souligne également le fait qu'un Delegated Act doit être élaboré par une consultation d'experts tant au niveau national qu'européen.

- **Accès Partiel**

Le second point abordé lors de ce discours fut la question de l'Accès Partiel. Mme Vergnaud est en faveur de l'exclusion des professions de la santé de l'Accès Partiel. Elle reste néanmoins ouverte à la discussion et pense que si un État membre souhaiterait empêcher, exceptionnellement, l'application de l'accès partiel à certaines professions, il devrait avoir cette possibilité sous la condition que ceci ne se passerait que dans des cas très spécifiques et justifiés, et toujours en coopération avec les instances professionnelles.

- **Cadre de Formation Commune**

Un autre point important dans le processus de modernisation de la Directive 2005/36 est celui du Cadre de Formation Commune (Common Training Framework, CTF). Mme Vergnaud insiste sur l'importance que revêt le CTF pour une harmonisation des qualifications vers le haut en Europe. Ce Cadre de Formation Commune est plus particulièrement intéressant pour les jeunes professionnels européens. A côté de cela, le Rapporteur insiste sur le fait que la formation professionnelle ne doit pas être vue comme une activité ponctuelle. La formation professionnelle doit être perçue comme permanente, continue et doit être remise à jour tout au long de la vie du travailleur. Le Parlement européen avance également dans ce sens même s'il existe encore des blocages.

- **Tests de langue**

Selon Mme Vergnaud, un consensus existe sur la nécessité d'organiser de tels tests sous la responsabilité des autorités compétentes. De plus, le coût de ces tests linguistiques doit être faible, voire nul. L'eurodéputée a souligné également que, même si un professionnel est à l'aise dans une langue, cela ne signifie pas forcément qu'il connaît tout le jargon spécifique de sa profession dans la même langue. Par conséquent, les tests de langue seraient encore nécessaires. Des accords communs doivent encore être conclus entre les principaux acteurs.

- **Mécanismes d'alerte**

En ce qui concerne les mécanismes d'alerte, Mme Vergnaud explique qu'un équilibre doit être trouvé entre la sécurité du patient et la protection des données. La protection des données est en effet une notion très différente d'un pays à l'autre. Toutefois, un accord sera sans doute trouvé prochainement.

- **Infirmiers**

Enfin, Mme Vergnaud conclut en parlant de la formation des infirmiers en Europe. Il y a une minorité de blocage animée par l'Allemagne au sein du Conseil européen concernant les années de scolarité générale avant la possibilité d'inscription dans une école d'infirmière.

L'Allemagne et ses alliés sur ce sujet souhaitent garder les 10 ans actuels tandis que la majorité des pays préfèrent 12 ans. A ce sujet, l'eurodéputée rappelle également aux membres que la profession d'infirmier en Allemagne n'est pas considérée de la même manière que dans les autres pays européens. Mme Vergnaud suggère que les Allemands s'inspirent de la France sur ce sujet, tout comme la France s'est inspirée de l'Allemagne en matière d'artisanat. Mme Vergnaud suggère enfin qu'une liste de compétences de base soit rédigée, la dernière version ayant été modifiée il y a plus de 30 ans. Cette liste de compétences assurerait que les infirmières qui ont suivi une formation de 10 ans aient les connaissances suffisantes pour leur travail.

Mme Vergnaud nous a également informé que le vote au sein de la Commission IMCO du Parlement européen sur la Directive 2005/36 initialement prévu le 11 et 12 novembre 2012 a été **reporté au jeudi 24 janvier 2013**.



Intervention de Mme Bernadette Vergnaud, eurodéputée, durant la réunion du Comité Permanent du CEPLIS. ©<http://www.ceplis.org>

CONSULTATION PUBLIQUE : Cadre de qualité pour les stages

Depuis plus de cinq ans maintenant, les institutions européennes ont exprimé leur préoccupation croissante pour la régulation des stages en entreprise. En 2010, le Parlement européen a voté une résolution appelant à une "Charte européenne de qualité établissant des normes minimales pour les stages afin d'assurer leur valeur éducative". Enfin, en avril 2012, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur une proposition de cadre de qualité pour les stages.

En réponse à cette consultation, les partenaires sociaux européens ont demandé une procédure spécifique suivant l'art. 154 TFUE: une «consultation des partenaires sociaux ». La

Commission européenne a lancé la première étape de cette consultation en septembre dernier, tandis que la deuxième étape est prévue pour le mois de décembre. A la fin de la procédure, les partenaires sociaux peuvent décider d'entrer en négociation. Si elles ne parviennent pas à trouver un accord ou si elles choisissent de ne pas négocier, la Commission présentera alors sa propre proposition.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Secrétariat.

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

- **L'Unión Profesional organise une activité spéciale pour le Congrès National de l'Environnement (CONAMA) de Madrid**

L'Unión Profesional espagnole, un membre actif du CEPLIS, organisera la semaine prochaine une activité spéciale concernant les professions libérales dans le cadre du Congrès National de l'Environnement (CONAMA) qui a lieu tous les deux ans à Madrid.



L'activité aura lieu le 27 Novembre à 16h00 et portera sur la contribution des professions libérales à l'obtention des Millenium Development Goals. L'Unión Profesional a invité sept intervenants, des représentants de différents secteurs professionnels, dans le but de montrer, à travers leur expérience de la coopération internationale et du développement durable, comment les professions libérales peuvent améliorer la qualité de vie, tout en respectant l'environnement, à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

- **Elections au Conseil européen des Chambres d'Ingénieur (ECEC)**

Le 17 Novembre 2012, le Conseil européen des Chambres d'Ingénieurs (ECEC), un membre actif du CEPLIS, a organisé des élections législatives pour élire un nouveau président et un nouveau Bureau exécutif, à Vienne, en Autriche. **M. Crtomir Remec** a été élu au poste de président de l'ECEC pour une période de trois ans. Les principales activités de l'ECEC sous sa présidence seront axées sur les marchés publics équitables, les normes professionnelles élevées, la construction durable, l'économie verte et l'information et la



Mr. Crtomir Remec

communication avec les membres et le public.

Le président du CEPLIS M. Jacques Reignault félicite M. Crtomir Remec et lui souhaite beaucoup de succès dans son nouveau rôle.

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Journée européenne des Consommateurs 2012

Quand ?	Le 14 Mars 2013
Qui ?	Organisée par le Comité économique et social européen
Où ?	Comité économique et social européen Rue Belliard, 99 B-1047 Bruxelles Belgique
Quoi ?	<i>La sécurité est-elle un devoir ou un privilège? Qui paie vraiment le prix de la sécurité d'un produit? Les standards actuels sont-ils suffisants pour garantir la qualité et la sécurité des produits? Comment pouvons-nous améliorer la coopération et la coordination en matière de surveillance du marché?</i> Ces questions, ainsi que d'autres, seront débattues par des intervenants de haut niveau dans le cadre des différents panels prévus.
Inscription ?	L'invitation officielle et l'agenda provisoire suivront sous peu.